

DECISION N° 128-2023

Portant validation du devis de la société DB MORIN pour l'installation d'éclairage LED au sein du gymnase Jacques Sébire

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230526-DAJ-DEC-23-191-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Publication : 26/05/2023

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis n°DE2023172 de la société DB MORI concernant l'installation d'un éclairage LED dans le gymnase Jacques Sébire ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que l'offre de la société DB MORIN est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société DB MORIN concernant l'installation d'un éclairage LED dans le gymnase Jacques Sébire d'un montant de 34 866 € HT.